

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE MORMAL

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	53	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 02/04/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 17 AVR. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 17 AVR. 2024		
Création d’emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d’activité pour renforcer les services pour la période du 14 avril 2024 au 31 décembre 2024 (en application de l’article L332-23-1° et L332-23-2° du code général de la fonction publique)		

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M. Jean-Pierre NOEL, M. Claude BLOMME, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL, M. Olivier DELHAYE

Etaient excusé(es) : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Jean-Philippe MICHEL, M. François RONCHIN, M. Vincent DUSSART, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Henry-Louis BOURGOIS M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Eric HIROUX, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Hélène DUMORTIER, Mme Sabine KOLASA, M. Patrick PIANA,

Délibération n°30-2024 M. QUINZIN ne participe pas au vote.

Délibération n°34-2024

Objet : Création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité pour renforcer les services pour la période du 14 avril 2024 au 31 décembre 2024 (en application de l'article L332-23-1° et L332-23-2° du code général de la fonction publique)

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Vu le code général de la fonction publique notamment en son article L332-23-1° et L332-23-2°

Considérant la délibération n°17/2014 du 14 janvier 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Considérant qu'en prévision des besoins saisonniers ou temporaires du service environnement, il est nécessaire de le renforcer par le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour y faire face,

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

La création :

- au maximum de 1 emploi à temps complet pour le service environnement dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'information et de recensement en lien avec le tri des déchets,

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Des élus s'interrogent sur les prestations en cause réalisés par la fourniture de bacs. Des déchets sont sur les routes lors du transfert de bacs, les anciens bacs ne sont pas repris, des cloisons ne sont pas encore enlevées.

Il serait également opportun de faire des réunions publiques avec les usagés afin de leur expliquer le programme de cette année pour la nouvelle gestion des déchets. Le vice-président souligne que des mails ont été envoyés dans les communes afin de pouvoir faire des permanences pour expliquer aux usagés. Il est rappelé qu'une communication a été faite auprès des 22 000 foyers pour expliquer les modalités de remplacement.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

La création :

- au maximum de 1 emploi à temps complet pour le service environnement dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'information et de recensement en lien avec le tri des déchets,

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire
François ERIEM

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240417-34_2024DEL-DE